

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 17/07/2023

**OBJET : Retrait de la délibération 59/2023 du 24 avril 2023**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre d'exprimés : 29**

**Date convocation 11/07/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix-sept juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Céline BABUS, Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Daniel POMERET

Marie-Hélène BERNARD à Nathalie HERAUD

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Karim MOYENIN OUARDI à Fabrice MORICHON

Ludivine CHIERICI à Céline BABUS

Roseline MHARI AGOURRAME à Pascale ANTHOINE

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Max DURMARQUE est désigné secrétaire de séance.



Jean-Luc LAFOND expose que le 24 avril 2023, le conseil municipal a délibéré sur la signature d'une convention dans laquelle était autorisée l'exploitation d'une parcelle de terrain nu appartenant au domaine privé de la commune de Anse situé au lieu-dit « la grange du Bief » - 69480 ANSE pour l'exploitation de houblon. Cette parcelle est déjà entretenue par un autre exploitant, c'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'autorisation de retirer cette délibération.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **ACCEPTÉ** le retrait de la délibération 59/2023 du 24 avril 2023

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire  
Daniel POMERET



Le secrétaire